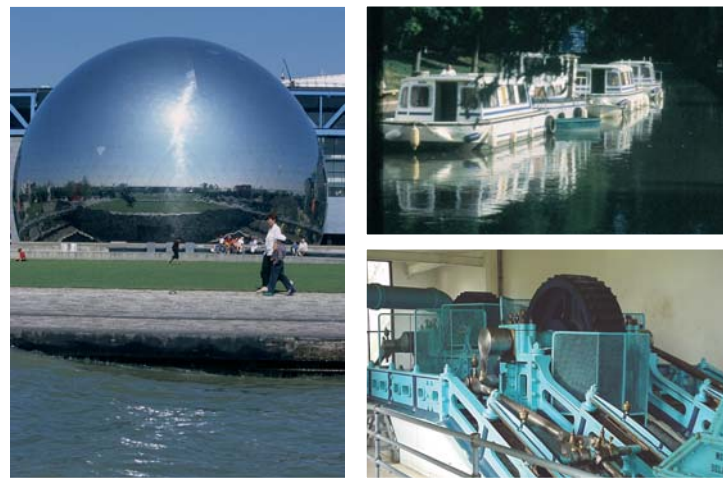


### LES CANAUX DE PARIS

Cas unique en France, la Ville de Paris est propriétaire et entretient un réseau fluvial de 130 km de voies navigables qui traversent cinq départements (Paris, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne, Oise et Aisne) et deux régions administratives (Ile-de-France et Picardie).

- Le réseau est composé des voies navigables suivantes :
- le canal de l'Ourcq qui s'écoule sur 97 km de Mareuil-sur-Ourcq (Oise) à Paris (19<sup>ème</sup> arrondissement) ;
  - le canal Saint-Martin entièrement situé dans Paris (19<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissement) s'étire sur 4,5 km ;
  - le canal Saint-Denis s'écoule de Paris (19<sup>ème</sup> arrondissement) à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) sur 6,6 km ;
  - le petit canal du Clignon s'écoule de Montigny-l'Allier (Aisne) à Neufchelles (Oise) sur 2 km ;
  - la rivière d'Ourcq canalisée sur 10 km et située à l'amont de Mareuil-sur-Ourcq (Oise) ;
  - des rivières canalisées secondaires (la Collinane, la Gergogne, la Thérouanne, la Beuvronne).

De tous temps les canaux ont été fréquentés par les promeneurs et les pêcheurs. Ces dernières années, de nouvelles activités de détente se sont développées sur l'eau et sur les berges. Pour que chacune d'entre elles puissent s'exercer dans les meilleures conditions il est nécessaire de respecter quelques règles de sécurité et... de courtoisie.



### USINES DE POMPAGE

Au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, suite à des années de sécheresse, l'approvisionnement du canal de l'Ourcq a dû être complété par des prélèvements en Marne effectués grâce à deux usines, l'une à Trilbardou, l'autre à Villers-les-Rigault. Ces usines abritent deux machines exceptionnelles, classées monuments historiques qui sont conservées en parfait état de fonctionnement. Visites sur demande auprès de l'AFLO. Site web : www.aflo.debourcq.org - Tél. : 01 64 35 68 21

### CARACTÉRISTIQUES MAXIMALES DES BATEAUX

Permanence sécurité Paris : 01 40 35 63 21 Meaux : 01 60 09 95 00

SECTEURS	Points kilométriques	Largeur	Longueur	Tirant d'air (A)	Tirant d'eau (A)	Enfoncement (A)
Canal Saint-Denis	0.000 - 6.600	8,00	61,50	4,44	2,60	
Canal Saint-Martin	0.000 - 4.500	7,70	40,00	4,27	1,90	
Bassin de la Villette Pavillons-sous-Bois	0.000 - 11.065	8,00	61,50	4,09	2,60	
Pavillons-sous-Bois Ecluse de Meaux	11.065 - 47.500	3,70	11,00	2,90	0,80	
Ecluse de Meaux Ecluse de Varreddes	47.500 - 64.730	3,10	11,00	3,10	0,80	
Ecluse de Varreddes Sully-la-Poterie	64.730 - 108.000	3,70	11,00	2,60	0,80	
Canal du Clignon	sur 1.200 km	3,20	11,00	3,10	0,80	

### PORT DE PLAISANCE DE PARIS ARSENAL

11, boulevard de la Bastille 75012 PARIS Tél. : 01 43 41 39 32 / Fax : 01 44 74 02 66 Mail : opg@fayollemarine.fr Site web : www.fayollemarine.fr Métro : Bastille ou Quai de la Rapée

- Accessibilité par voie d'eau :** tirant d'air : 5,20 m, tirant d'eau : 1,90 m, taille maximum autorisée des bateaux : 25 m
- Amarrage :** 179 anneaux Possibilité d'escale pour les bateaux à passagers Horaires de la capitainerie : - hiver : du 15/10 au 10/03 : de 8 h à 20 h - été : du 15/03 au 14/10 : de 8 h à 23 h 30 L'écluse de l'Arsenal (n°9) peut être appelée par VHF canal 9
- Points :** ponton d'accueil en Seine avec borne d'appel et radio VHF canal 9
- À voir à proximité :** - Opéra Bastille - Place de la Bastille et son Génie - Institut du Monde arabe - Place des Vosges - Arènes de Lutèce - Conciergerie, - La maison du vélo 37, boulevard Bourdon 75004 PARIS (Tél. : 01 44 54 19 29), etc.

OFFICE DU TOURISME DE PARIS 25, rue des Pyramides 75001 PARIS Tél. : 08 92 68 30 00

### BASSIN DE LA VILLETTE

Quai de la Seine et quai de la Loire 75019 Paris Métro : Stalingrad

Halte nautique de 24 places Tél. : 01 43 41 39 32 / Fax : 01 44 74 02 66 Mail : opg@fayollemarine.fr Site web : www.fayollemarine.fr

Renseignements : Mairie de Paris Direction de la Jeunesse et des Sports 25, bd Bourdon - 75004 PARIS (Tél. : 01 42 76 20 64)

**Port d'attache des bateaux à passagers :** CANAUXRAMA (Tél. : 01 42 39 15 00) PARIS-CANAL (Tél. : 01 42 40 96 97) côté quai de la Loire - croisières sur les canaux Saint-Martin, de l'Ourcq et Saint-Denis.

**Sports nautiques :** base d'initiation au canoë-kayak et à l'aviron de la Ville de Paris

- À voir à proximité :**
- Parc de la Villette (Tél. : 01 40 03 75 75 ou www.villette.com).
  - Cité des sciences et de l'industrie (Tél. : 01 40 05 80 00 ou www.cite-sciences.fr)
  - Cité de la Musique (Tél. : 01 44 84 44 84 ou www.cite-musique.fr).
  - Cinéma MK2 au bord du Bassin de la Villette.



### CANAL SAINT-DENIS

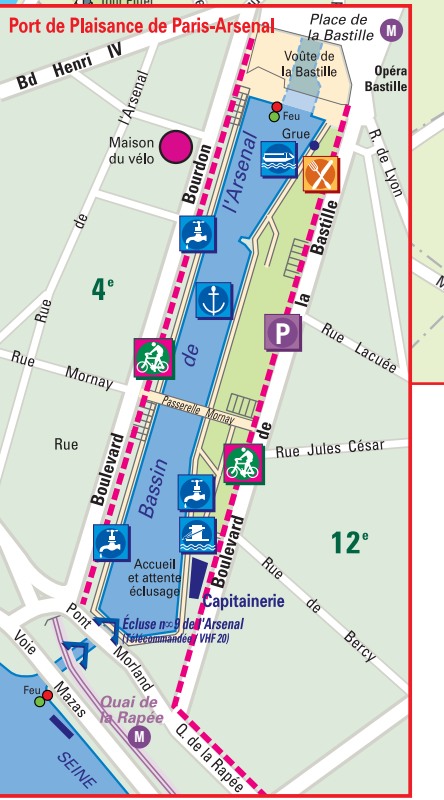
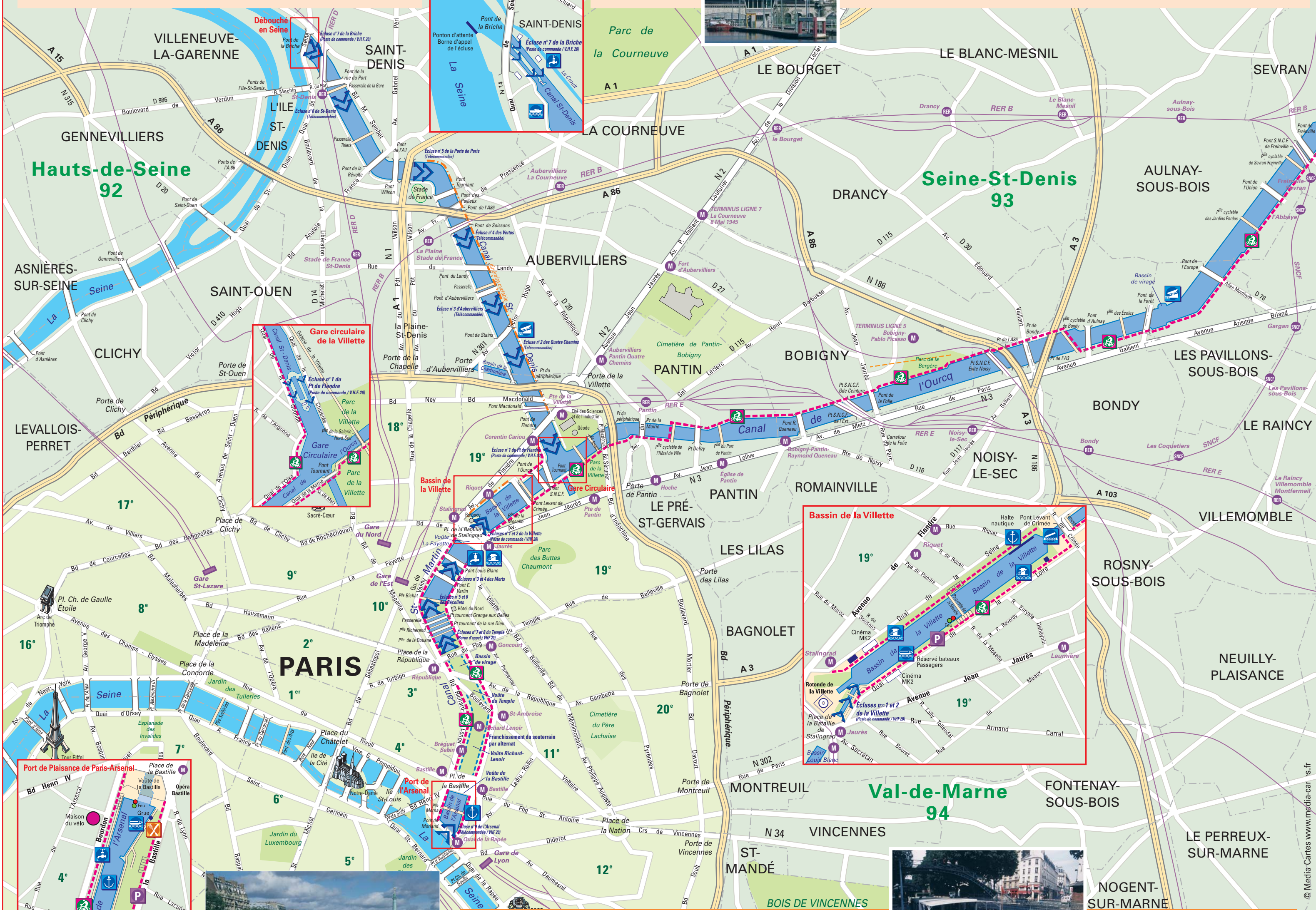
PARIS 19<sup>ème</sup> - Aubervilliers et Saint-Denis (93)

- Les sept écluses et le pont tournant** (4<sup>ème</sup> bief) du canal Saint-Denis sont télécommandés depuis l'un ou l'autre des postes des écluses d'extrémité (VHF canal 20) : écluse de la Briche (n° 7) à Saint Denis et écluse du pont de Flandre (n° 1) à Paris (19<sup>ème</sup>).
- Ecluses en service toute l'année de 6 h 15 à 19 h 30.
- Rampe de mise à l'eau** à Aubervilliers au pont de Stains (P.K. 1,780).
- Itinéraire cyclable** sur la berge en rive droite.



- À voir à proximité :**
- Parc de la Villette (Tél. : 01 40 03 75 75 ou www.villette.com).
  - Cité des sciences et de l'industrie (Tél. : 01 40 05 80 00 ou www.cite-sciences.fr)
  - Cité de la Musique (Tél. : 01 44 84 44 84 ou www.cite-musique.fr)
  - Théâtre équestre Zingaro 176, avenue Jean-Jaures 93300 Aubervilliers (Tél. : 01 48 39 18 03)
  - Académie Fratellini 93300 Aubervilliers (Tél. : 01 48 45 58 11)
  - Basilique de Saint-Denis 1, rue de la Légion d'honneur 93200 Saint-Denis (Tél. : 01 48 09 83 54)

- Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Denis 23 bis, rue Gabriel-Péri 93200 Saint-Denis (Tél. : 01 42 43 05 10)
- Stade de France ZAC du Corillon 93200 Saint-Denis (Tél. : 08 92 70 08 00)
- La Maison d'éducation de la Légion d'honneur 5, rue de la Légion d'honneur 93200 Saint-Denis (Tél. : 01 55 87 08 70)
- Le musée de l'Orfèvrerie Bouilhet-Christofle 112, rue Ambrose-Croizat 93200 Saint-Denis (Tél. : 01 49 22 40 40)



### CANAL SAINT-MARTIN

**Le franchissement des 9 écluses, des 2 ponts mobiles et de la partie souterraine** du canal Saint-Martin est autorisé dans les créneaux horaires suivants : hiver : du 15/10 au 14/03 : de 8 h 05 à 20 h été : du 15/03 au 14/10 : de 8 h 05 à 23 h 30

Les ponts mobiles de la rue Dieu et de la rue de la Grange-aux-Belles sont télécommandés par l'écluseur du Temple. Les écluses de la Villette (n° 1 et 2), du Temple (n° 7 et 8) peuvent être appelées par VHF canal 20.

**La partie souterraine :** autorisée pendant les heures d'utilisation des écluses avec alternat. Chaque bateau fait l'objet d'une prise en charge individuelle par l'écluseur du Temple.

La sécurité, dans cette partie souterraine implique :

- un strict respect de la signalisation ;
- l'utilisation des feux de navigation et d'un projecteur ;
- l'interdiction absolue de s'arrêter sous les voûtes de la Bastille, Richard-Lenoir et du Temple, sauf au droit de la borne d'appel ;



- le respect impératif du temps maximum, nécessaire au franchissement des voûtes, à savoir 20 minutes ;
  - l'appel éventuel de l'écluseur du Temple par radio VHF canal 20 en réduisant la puissance d'émission à 1W afin d'éviter le phénomène de saturation.
- À voir, à faire :** site classé avec ses écluses, ponts mobiles, passerelles romantiques

Service des canaux PARIS 01 44 89 14 14 MEAUX 01 60 09 95 00



www.canaux.paris.fr Réseau fluvial de la Ville de Paris

MARIE DE PARIS

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES sur le canal de l'Ourcq

Point kilométrique	Section du canal		Ecluse	Pont levant	Rampe de mise à l'eau	Usine élévatrice	Pont canal	Halte nautique	Gare SNCF	Base nautique	Intérêts touristiques particuliers
	Localités										
<b>Ourcq, grande section</b>											
0	Stalingrad/Paris										
	Bassin de la Villette										
3	Pantin										
5	Bobigny										
8	Bondy										
10	Pavillons-sous-Bois										
<b>Ourcq, petite section</b>											
13,5	Sevrans										
16,4	Villegintie										
19,6	La Rosée										
27	Claye-Souilly										
31,9	Fresnes-sur-Marne										
38	Trilbardou										
40,3	Vignely										
47	Villenois										
48	Meaux - Saint Rémy										
51	Crégy-lès-Meaux										
54,9	Meaux - Saint-Lazare										
60	Poincy										
64,7	Varreddes										
70	Congis-sur-Thérouanne										
73,1	Villers-les-Rigault										
77	Istle-Meldeuses										
77	Lizy-sur-Ourcq										
86	May-en-Multien										
89	Crouy-sur-Ourcq										
93	Neufchelles										
97	Mareuil-sur-Ourcq										
99,7	Queue-d'Ham										
103	Marolles										
104,1	La Ferté-Milon										
108	Sully-la-Poterie										
	Port-aux-Perches										
<b>Canal du Clignon</b>											
	Montigny-l'Allier										

### LA NAVIGATION DE PLAISANCE

Comme sur toutes les voies d'eau navigables, la navigation est régie par :
• le Règlement Général de la Police de la navigation intérieure ;
• le Règlement Particulier de Police relatif au réseau fluvial de la Ville de Paris ;
• les avis à la batellerie.

Le réseau fluvial est constitué de deux zones bien distinctes :
• la partie à grand gabarit accessible à la plaisance et aux péniches de transport de fret (canal Saint-Martin, canal Saint-Denis, partie en aval du canal de l'Ourcq) ;
• la partie à petit gabarit (0,80 m de tirant d'eau).

ATTENTION : vérifiez les caractéristiques de votre bateau avant de vous engager sur le secteur à petit gabarit (largeur, hauteur, tirant d'eau du bateau)

L'ensemble du réseau fluvial de la Ville de Paris est librement accessible à tous bateaux de plaisance motorisés, identifiables par une devise ou un numéro d'immatriculation.
La vitesse de navigation est limitée à 6 km/h sur tout le réseau.
Liaison VHF avec les écluses canal 20 sur les canaux Saint-Denis et Saint-Martin.

Franchissement du pont levant de Crimée :
Le pont est manoeuvré depuis le poste commande de la 1ère écluse du canal Saint-Denis.
Prendre contact avec l'éclusier par VHF canal 20 ou tél. : 01 40 35 63 21.

Sur le canal de l'Ourcq, les écluses sont manoeuvrables par les usagers, en libre-service permanent.
Le franchissement des ponts mobiles de Claye Souilly et de Congis-sur-Thérouranne pour les bateaux dont le tirant d'air nécessite la levée du pont, s'effectue sur demande au 01 60 09 95 00 (téléphoner avant d'arriver aux ouvrages permettra de limiter l'attente).
La navigation n'est autorisée que de jour.

Les bonnes adresses :
- association « Contraste », animation nautique, 8 bis, quai d'Amsterdam 93320 Pavillons-sous-Bois Tél. : 01 48 50 37 37
- « La Guinguette du Port aux Perches », restaurant, 2, rue François-Mitterrand 02460 Sully la Poterie Tél. : 03 23 96 58 88.

### LES ITINÉRAIRES CYCLABLES

Reliée au réseau des pistes cyclables de Paris, la piste de l'Ourcq est un itinéraire cyclable reliant le Bassin de La Villette à Paris 19ème, au pont de La Rosée à Paris-Souilly sur les berges du canal de l'Ourcq.
Cet itinéraire, interdit aux véhicules motorisés, comporte des tronçons de pistes cyclables (où les cyclistes sont prioritaires), et certaines portions d'aires piétonnes autorisées aux cyclistes à allure réduite (les cyclistes ne sont alors pas prioritaires).
La piste de l'Ourcq est avant tout un itinéraire de randonnées familiales, et de déplacements urbains, ou se côtoient toutes les catégories d'usagers ; ce n'est pas une piste d'entraînement, et vous devez modérer votre vitesse et circuler avec la plus grande prudence.

ATTENTION : le passage sous certains ponts offre une visibilité très réduite et une faible largeur de voie, ces points sont à aborder avec vigilance, à très faible allure.

La traversée du Parc national de la Poudrière de Sevran n'est possible qu'aux heures d'ouverture du Parc (fermeture à 19 h 45).

Le chemin de halage est une voie de service destinée à l'entretien de la voie d'eau et au passage des véhicules de service et de sécurité. Les piétons peuvent l'emprunter mais la circulation des véhicules et des vélos demeure interdite.

Un itinéraire cyclable est actuellement en cours de réalisation en bordure du canal Saint-Denis, il reliera à terme la Cité des sciences et les bords de Seine.



### LE CANOË-KAYAK

La pratique du canoë-kayak est possible, sur le canal de l'Ourcq à petit gabarit entre Mareuil-sur-Ourcq et l'écluse de Sevran, ainsi que sur la rivière d'Ourcq canalisée, le canal du Clignon et le canal de la Thérouranne, sous certaines conditions.
La descente est de classe I (facile).
Adressez-vous au service des canaux, circonscription de l'Ourcq touristique, 6, av. Gallieni à Meaux (tél. : 01 60 09 95 00, fax : 01 60 09 95 01).
Les pratiquants doivent justifier d'une assurance pour la pratique de ce sport.
Le port d'un gilet flottant homologué et de chaussures est obligatoire.

Franchissement des écluses : il s'effectuera uniquement par portage des bateaux.
Les pratiquants débarqueront en amont des écluses et ne s'aventureront pas dans la passe déversoir, toujours infranchissable, qui double chaque écluse.

Après portage du bateau, l'embarquement est facilité, à l'aval de l'écluse, par un marchepied fixé à la berge.
En amont de l'écluse de la Ferté-Milon, il est conseillé de débarquer à la pointe de l'île. Ne pas s'aventurer dans le bras du moulin au-delà de la passerelle Eiffel.
Dans certaines conditions de la rivière d'Ourcq, le vannage de Mareuil-sur-Ourcq génère un courant sur bâbord. Il est recommandé de franchir le pont de Mareuil en serrant sur tribord pour éviter l'effet du courant.

Précautions lors des croisements : au cours de votre descente, vous pourriez être amené à croiser d'autres bateaux (bateaux de plaisance, bateaux de transport de passagers) ; le croisement s'effectue toujours par la droite. En raison de la faible largeur du canal il vous faudra serrer la berge sur votre droite et éventuellement vous arrêter au croisement des bateaux pour contrôler l'effet du sillage.

Respect des pêcheurs : afin de prévenir les conflits d'usage, écarterez-vous au maximum des pêcheurs en action de pêche, et évitez de créer des remous en franchissant sur l'élan la zone de pêche.

Fédération française de canoë-kayak (FFCK)
87, quai de la Marne B.P. 58 94344 Joinville-le-Pont

Comité régional Ile-de-France de canoë-kayak
47, quai Louis-Ferber 84360 Bry-sur-Marne

Club de Sevran
occs.sevran@yahoo.fr
Tél. : 06 21 02 57 63

Acti'Loisirs à Crouy-sur-Ourcq
Tél. : 06 14 72 93 49



### LA RANDONNÉE PÉDESTRE

Les berges des canaux et leurs abords constituent un vaste espace particulièrement propice à la randonnée pédestre. Différents itinéraires balisés faciles ou plus sportifs (GR, PR) empruntent pour partie les chemins de halage.
En dehors des itinéraires balisés, les chemins de halage du canal de l'Ourcq et du canal Saint-Denis permettent un cheminement continu au bord de l'eau sur plus de 100 km.
Sur le canal Saint-Martin, la continuité de l'itinéraire piétonnier n'est pas possible, en raison notamment de la partie souterraine, interdite au public ; toutefois de nombreux secteurs restent accessibles à la promenade.
A Paris et dans la partie dionysienne du canal de l'Ourcq, la desserte par les transports en commun est facile.
En Seine-et-Marne et dans la partie picarde, les principales agglomérations sont desservies par le réseau ferré SNCF.

Respect de la nature : les canaux sont fréquentés par de multiples usagers. Pour l'agrément de tous, ne laisser dans la nature aucun déchet. S'il n'y a pas de poubelles à proximité, ramener chez vous les reliefs de votre pique-nique.

FFRP Fédération française de randonnée pédestre
64, rue du dessous des berges 75013 Paris



### LA PÊCHE

Activité de loisir traditionnelle sur les canaux, l'exercice de la pêche est autorisé, sur l'ensemble du linéaire, aux titulaires d'un permis de pêche. Celui-ci peut être obtenu auprès d'une association piscicole riveraine de la voie d'eau. Pour être valable, un timbre correspondant à la taxe piscicole de l'année en cours doit être apposé sur le permis.

Respect des autres usagers : les canaux sont, par destination première, des voies d'eau artificielles destinées à la circulation des bateaux. Les pêcheurs se doivent, en conséquence, de ne pas entraver le passage des bateaux de toute nature naviguant sur les canaux.
De la même manière les pêcheurs ne doivent pas entraver la circulation des usagers autorisés sur le chemin de halage (véhicule de service et de sécurité, piétons) et veiller à ne rien laisser dans la nature.

Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique 13, rue des Fossés 77000 Melun - Tél. : 01 64 39 03 08

Fédération de Paris, Haut-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique 4-6, rue Etienne-Dolet - 94270 Le Kremlin-Bicêtre - Tél. 01 53 14 19 80

Table with 3 columns: EQUIPEMENTS ET ACTIVITES NAUTIQUES, LOISIRS A TERRE, and SERVICES. It lists various icons and their corresponding services like information nautique, espace naturel, syndicat d'initiative, etc.